

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GENERALE

A/33/237 18 septembre 1978 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/

ESPAGNOL/FRANCAIS/

RUSSE

Trente-troisième session Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

> NOTIFICATION DU SECRETAIRE GENERAL EN VERTU DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 12 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Note du Secrétaire général

- 1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies, et avec l'accord du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de porter à la connaissance de l'Assemblée générale les affaires relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont s'occupe le Conseil de sécurité et celles dont il a cessé de s'occuper.
- 2. Les affaires relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales qui ont été examinées au cours de la période écoulée depuis la notification adressée à l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session l/ sont les suivantes :
 - 1. Question concernant la situation en Rhodésie du Sud
 - 2. La situation au Moyen-Orient
 - 3. Question de l'Afrique du Sud
 - 4. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables
 - 5. Plainte du Bénin
 - 6. La situation à Chypre
 - 7. Plainte du Tchad
 - 8. Plainte de la Zambie
 - 9. Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud
 - 10. La situation en Namibie
 - * A/33/150.
- 1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document A/32/223.

- 3. Au cours de la même période, le Conseil de sécurité n'a pas examiné les affaires suivantes, dont il demeure saisi :
 - 1. Accords spéciaux prévus à l'Article 43 de la Charte et organisation des forces armées à mettre à la disposition du Conseil de sécurite
 - 2. Réglementation et réduction générales des armements et renseignements sur les forces armées des Nations Unies
 - 3. Question égyptienne
 - 4. Question de Palestine
 - 5. Question de l'Inde et du Pakistan
 - 6. Question tchécoslovaque
 - 7. Question d'Haiderabad
 - 8. Notifications identiques adressées au Secrétaire général, le 29 septembre 1948, par les Gouvernements de la République française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats-Unis d'Amérique
 - 9. Contrôle international de l'énergie atomique
 - 10. Plainte pour invasion armée de l'île de Taïwan (Formose)
 - 11. Plainte pour bombardement aérien du territoire de la Chine
 - 12. Proposition tendant à inviter les Etats à adhérer au Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition de l'arme bactérienne et à ratifier ledit Protocole
 - 13. Demande d'enquête au sujet d'un prétendu recours à la guerre bactérienne
 - 14. Lettre datée du 29 mai 1954, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant par intérim de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies
 - 15. Télégramme daté du 19 juin 1954, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures du Guatemala
 - 16. Lettre datée du 8 septembre 1954, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique
 - 17. Lettre datée du 28 janvier 1955, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Nouvelle-Zélande, concernant la question d'hostilités dans la région de certaines îles situées au large

de la Chine continentale; lettre datée du 30 janvier 1955, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la question d'actes d'agression commis par les Etats-Unis d'Amérique contre la République populaire de Chine dans la région de Taïwan et d'autres îles chinoises

- 18. Situation créée par l'action unilatérale du Gouvernement égyptien, mettant fin au système de gestion internationale du canal de Suez, système confirmé et complété par la Convention du canal de Suez en 1888
- 19. Mesures que certaines puissances, notamment la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont prises contre l'Egypte et qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales, et sont de graves violations de la Charte des Nations Unies
- 20. La situation en Hongrie
- 21. Aide militaire apportée par le Gouvernement égyptien aux rebelles en Algérie
- 22. Lettre datée du 30 octobre 1956, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Egypte
- 23. Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan
- 24. Plainte du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques contenue dans une lettre datée du 18 avril 1958 au Président du Conseil de sécurité et intitulée : "Adoption de mesures urgentes pour faire cesser les vols d'aéronefs militaires des Etats-Unis d'Amérique, armés de bombes atomiques et de bombes à hydrogène, en direction des frontières de l'Union soviétique"
- 25. Rapport du Secrétaire général concernant la lettre du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement royal du Laos, transmise le 4 septembre 1959 par une note de la Mission permanente du Laos auprès de l'Organisation des Nations Unies
- 26. Lettre datée du 25 mars 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, du Cambodge, de Ceylan, de l'Ethiopie, de la Fédération de Malaisie, du Ghana, de la Guinée, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran, de l'Iraq, du Japon, de la Jordanie, du Laos, du Liban, du Libéria, de la Libye, du Maroc, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de la République arabe unie, du Soudan, de la Thaïlande, de la Tunisie, de la Turquie et du Yémen
- 27. Télégramme daté du 18 mai 1960, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques

- 28. Lettre datée du 23 mai 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Argentine, de Ceylan, de l'Equateur et de la Tunisie
- 29. Lettre datée du 13 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
- 30. Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba
- 31. Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba
- 32. Lettre datée du 20 février 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Libéria
- 33. Lettre datée du 26 mai 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, du Cambodge, du Cameroun, de Ceylan, de Chypre, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, de la Fédération de Malaisie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran, de l'Iraq, du Japon, de la Jordanie, du Laos, du Liban, du Libéria, de la Libye, de Madgascar, du Mali, du Maroc, du Népal, du Nigéria, du Pakistan, des Philippines, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Sénégal, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Yémen et de la Yougoslavie
- 34. Plainte du Koweït concernant la situation créée par l'Iraq, qui menace l'indépendance du territoire du Koweït et met en danger la paix et la sécurité internationales. Plainte du Gouvernement de la République d'Iraq concernant la situation créée par la menace que les forces armées du Royaume-Uni font peser sur l'indépendance et la sécurité de l'Iraq, situation qui semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales
- 35. Lettre datée du 21 novembre 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Cuba
- 36. Lettre datée du 22 octobre 1962, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique; lettre datée du 22 octobre 1962, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Cuba; lettre datée du 23 octobre 1962, adressée au Président du Conseil par le représentant permanent adjoint de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
- 37. Télégramme daté du 5 mai 1963, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Haïti

- 38. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les faits nouveaux relatis au Yémen
- 39. Question concernant la situation dans les territoires administres par le Portugal
- 40. La question du conflit racial en Afrique du Sud provoqué par la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine
- 41. Lettre datée du 10 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Panama
- 42. Lettre datée du ler avril 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent adjoint du Yémen, chargé d'affaires par intérim
- 43. Plainte pour agression contre le territoire et la population civile du Cambodge
- 44. Lettre datée du 4 août 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique
- 45. Lettre datée du 3 septembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Malaisie
- 46. Lettre datée du 5 septembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce, et lettre datée du 8 septembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce
- 47. Lettre datée du 6 septembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Turquie
- 48. Lettre datée du ler décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, du Congo (Brazzaville), du Dahomey, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, de la Somalie, du Soudan, de la Yougoslavie et de la Zambie
- 49. Lettre datée du 9 décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo
- 50. Lettre datée du ler mai 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques

- 51. Lettre datée du 31 janvier 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique
- 52. Lettre datée du 2 août 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- 53. Lettre datée du 25 janvier 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique
- 54. Lettre datée du 21 mai 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim d'Haïti
- 55. Lettre datée du 12 juin 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
- 56. Lettre datée du 21 août 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Canada, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Paraguay et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- 57. Plainte de la Zambie
- 58. Plainte de la Guinée
- 59. La situation créée par l'augmentation du nombre d'incidents impliquant le détournement par la force d'aéronefs commerciaux
- 60. La situation dans le sous-continent indo-pakistanais
- 61. Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies
- 62. Examen des questions relatives à l'Afrique dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et application des résolutions pertinentes du Conseil
- 63. Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte
- 64. Plainte de Cuba
- 65. Plainte de l'Iraq concernant des incidents à sa frontière avec l'Iran
- 66. Rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud

- 67. La situation en ce qui concerne le Sahara occidental
- 68. La situation à Timor
- 69. Lettre datée du 12 décembre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies
- 70. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
- 71. La situation aux Comores
- 72. Communications de la France et de la Somalie concernant l'incident du 4 février 1976
- 73. Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité
- 74. Demande de la République arabe libyenne et du Pakistan tendant à ce que le Conseil examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés
- 75. Plainte du Kenya, au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, concernant l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola
- 76. La situation dans les territoires arabes occupés
- 77. Situation en Afrique du Sud : massacres et actes de violence commis par le régime d'apartheid en Afrique du Sud, à Soweto et dans d'autres régions
- 78. Plainte du Premier Ministre de Maurice, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, au sujet de l'"acte d'agression" commis par Israël contre la République de l'Ouganda
- 79. Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud
- 80. Plainte de la Grèce contre la Turquie
- 81. Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud
- 82. Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre datée du 22 décembre 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies
- 83. Plainte du Mozambique

- 4. Au cours de cette même période, les modifications ci-après ont été apportées à la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi :
- a) A la suite de demandes contenues dans des lettres des représentants permanents de la Jamahiriya arabe libyenne et du Tchad, en date du 22 février 1978, le Conseil de sécurité a décidé de retirer de la liste la question intitulée "Plainte du Tchad", qu'il avait inscrite à son ordre du jour à sa 2060ème séance, le 17 février 1978.
- b) A la suite d'une demande contenue dans une lettre du représentant permanent du Sénégal, en date du 30 juin 1978, le Conseil de sécurité a décidé de retirer de la liste la question intitulée "Plainte du Sénégal".
- c) A la suite d'une demande contenue dans une lettre du représentant du Zaïre, en date du 30 juin 1978, le Conseil de sécurité a décidé de retirer de la liste la question intitulée "Plaintes de la République démocratique du Congo".
